



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-53554>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **26-53554**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** 35 CHU

**Correspondant :** M. Blanc-Veisse Thomas, Acheteur - Juriste

**Adresse :** Rue Henri Henri Le Guilloux, 35000 Rennes cedex 9

**Coordonnées :**

**Courriel :** t.blancveisse@ch-guillaumeregner.fr

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** SP3 HDJ DOOR TAN - Réhabilitation partielle d'un bâtiment pour l'aménagement d'un hôpital de jour

**Lieu d'exécution et de livraison :** 108 Avenue Général Leclerc, 35700 RENNES

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Il s'agit d'un marché public ordinaire. Le marché public est traité à prix global et forfaitaire fixé à l'acte d'engagement.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** L'ensemble des travaux devant être réalisés sont décrits au cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Au sens du droit communautaire, les options sont les suivantes : -Le CHU de Rennes se réserve la possibilité de recours ultérieur à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R2122-7 du code de la commande publique.

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Oui

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

**Date prévisionnelle de début des travaux :** 01/10/2026

Le marché public est d'une durée de validité allant de sa date de notification à la fin de la période de parfait achèvement et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés. Le délai global de réalisation des travaux, tous corps d'état confondus, est fixé à DIX (10) mois incluant le délai de DEUX (2) mois de préparation. Les travaux commencent à compter de l'ordre de service qui en prescrit l'exécution selon les stipulations du CCAP.

## Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/07/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

GHT2026-09

**Renseignements complémentaires :** Afin de leur permettre de mettre en place une stratégie de prise en charge publique commune et graduée du patient dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité, les établissements parties se constituent en un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). En application du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et du décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire, une convention constitutive a été signée le 30 juin 2016. Elle désigne le Centre Hospitalier universitaire de Rennes comme établissement support du GHT « Haute-Bretagne ». Ce GHT est composé des établissements suivants : -Le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES,-Le CENTRE HOSPITALIER DE BROCELIANDE (sites

MONFORT-SUR-MEU et SAINT-MEEN-LE-GRAND), -Le CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES, -Le CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL REDON-CARENTOIR,-Le CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL (VITRE), -Le CENTRE HOSPITALIER DE LA GUERCHE DE BRETAGNE, -Le CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE, -Le CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHE AUX FEES (JANZE), -Le CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER. Seul l'établissement suivant est concerné par le présent marché public : -Le CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER. Ainsi, il est confié au CHU de Rennes la fonction d'assurer, pour le compte du CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER, la passation du marché public ainsi que certaines missions liées à l'exécution (conclusion d'avenant, décision de résiliation). Les spécificités de l'établissement partie sont précisées dans les pièces du marché public. Toutes les autres missions de la phase d'exécution des marchés publics relèvent du CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER. L'exécution du marché public couvre son régime financier (le recours, le cas échéant, à la sous-traitance, l'émission des ordres de service, la vérification de l'exécution des prestations, le règlement, le versement d'avances et d'acomptes, la liquidation et le mandatement des factures, ...). De ce fait, dans cette consultation, le terme « CHU de de Rennes » désigne l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Haute-Bretagne ». Les termes « Etablissement Partie » ou « Maître d'Ouvrage » désignent le CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER. Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1, 1° et R2123-1, 1° du Code de la commande publique. La valeur estimée des travaux est de 800 000,00 € HT. La visite sur site est obligatoire. Deux visites sont programmées aux dates et heures suivantes : 16/06 /2026 9h-12h et 18/06/2026 9h-12h. L'ensemble des modalités et des contacts relatifs à la visite sont disponibles dans le règlement de consultation. L'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est : Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28. Télécopie : 02 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ; Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

## Section 12 - Adresses complémentaires

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

### Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Désamiantage, démolition, gros œuvre, VRD
- **Lot(s) 2** - Menuiseries extérieures
- **Lot(s) 3** - Cloisonnement
- **Lot(s) 4** - Faux plafonds
- **Lot(s) 5** - Revêtements muraux et sol
- **Lot(s) 6** - Plomberie CVC
- **Lot(s) 7** - Electricité CFO/CFA
- **Lot(s) 8** - Menuiseries intérieures bois / agencement
- **Lot(s) 9** - Stores

## Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026